



CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE du 17 DÉCEMBRE 2015

RESOLUTION N° 2015 - 10

Admissions en non-valeur

Le Conseil d'Administration,

sur rapport du Directeur Général et après en avoir délibéré ;

le Contrôleur Général Economique et Financier ayant apposé son visa ;

Approuve les admissions en non-valeur des créances suivantes :

- 151 329,93 euros de M. Antonio MARTINS BARREIROS,

- 102 736,40 euros de la société SETE.

Le premier Vice-Président du Conseil d'Administration

Dominique JARLIER